



le 24 septembre 2010

## **RENAULT SIGNE UNE LETTRE D'INTENTION AVEC LA RÉGION NORD-PAS DE CALAIS DANS LE DOMAINE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

- **Renault, fortement implanté dans la Région Nord-Pas de Calais à travers 4 usines, a signé une lettre d'intention avec la Région dans le domaine des Véhicules Électriques (VE).**
- **Cet accord annonce le lancement de l'étude d'un Plan Régional de développement du Véhicule Électrique pour les Entreprises comme pour les Particuliers.**
- **Le Plan Régional de développement du Véhicule Électrique prévoit la nomination d'un « Chef de Projet Véhicule Électrique », l'étude de l'équipement des parcs de voitures de la Région en Véhicules Électriques, un projet d'implantation d'infrastructures de recharge destinées à répondre aux usages du VE.**
- **Ce plan sera soutenu par le pôle MEDEE (Maîtrise Energétique des Entraînements Électriques), en coordination avec le pôle I-TRANS en particulier sur tous les aspects liés à la formation et à l'innovation.**
- **Kangoo Express Z.E., dont le design définitif et le prix ont été révélés au Salon International de Hanovre le 22 septembre, est la première fourgonnette électrique de grande série développée et produite par un constructeur automobile.**
- **Ce véhicule sera commercialisé mi-2011 et est fabriqué dans l'usine Renault MCA\* à Maubeuge (France).**

Renault, entreprise responsable, a pour ambition d'être le pionnier de la mobilité durable pour tous, afin que l'automobile demeure un progrès pour tous. Cela se traduit par la démarche constante de l'entreprise de réduire l'impact écologique de l'automobile sur l'ensemble du cycle de vie (conception, production, usage et fin de vie). Dans ce cadre, Renault s'est engagé totalement dans le domaine des véhicules électriques, avec une gamme de 4 véhicules commercialisés d'ici fin 2012.

Renault est le premier employeur privé de la Région Nord-Pas de Calais, à travers 4 usines :

- l'usine Georges Besse de Douai qui produit la Mégane CC et le Scénic,
- l'usine de Maubeuge MCA\* (Maubeuge Construction Automobile) qui produit le Kangoo,
- l'usine STA de Ruitz, détenue à 80% par Renault et qui fabrique des boîtes de vitesse automatiques,
- l'usine de Douvrin (Française de Mécanique), détenue à 50% par Renault et qui fabrique des moteurs.

A elles deux, les usines de Douai et de Maubeuge emploient plus de 7 000 personnes.

La lettre d'intention entre Renault et la Région Nord-Pas de Calais prévoit de nombreux volets :

- **L'équipement des parcs de véhicules de la Région**

La Région s'engage à promouvoir l'équipement en VE des collectivités locales de son périmètre géographique. Afin de donner l'exemple, la Région équipera son propre parc de VE Renault.

- **L'équipement des Infrastructures de Recharge**

La Région prendra en charge une part significative des études d'infrastructures menées par les territoires et contribuera au financement, avec une attention particulière accordée aux zones d'activité et aux parkings publics. L'alimentation des Infrastructures de Recharge en énergies renouvelables et/ou par des circuits courts devra être systématiquement et prioritairement recherchée.

Les conditions et modalités de financement de ces Infrastructures de Recharge seront ultérieurement précisées après délibération de l'Assemblée Régionale.

- **La promotion du Véhicule Électrique (VE)**

o Accompagnement des collectivités locales

La Région Nord-Pas de Calais s'engage à promouvoir le VE auprès des collectivités locales de son périmètre géographique. De ce fait, la Région décide d'instaurer un Plan régional de développement du véhicule électrique.

L'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre (AMVS) a décidé de participer à cette initiative régionale et s'engage parallèlement avec Renault par la signature d'un Contrat de Partenariat distinct.

La Région pourra proposer à d'autres territoires de nouer un partenariat du même type que celui initié avec l'AMVS qui sera « l'agglomération expérimentale » et qui servira de modèle.

o Accession des entreprises au VE

Dans un premier temps, cet accompagnement sera ciblé sur les entreprises artisanales et les TPE (très petites entreprises), avec le concours des Compagnies Consulaires (Chambres de Commerce et d'Industrie, Chambres des Métiers et de l'Artisanat). Cette aide aux TPE prendra notamment la forme d'une participation à l'acquisition du Véhicule Électrique, au diagnostic de l'installation électrique et à la pose d'une prise adéquate pour la recharge.

o Accession des particuliers au VE

En parallèle, les partenaires s'engagent à favoriser l'accession au VE des clients particuliers. Un groupe de travail ad hoc sera créé pour traiter spécifiquement ce sujet. Composé de membres de la Région et de personnel Renault, il étudiera en particulier la mise en place d'incitations dédiées et de campagnes de promotion et d'informations.

- **La nomination d'un « Chef de projet VE »**

Dans le cadre de la mise en place opérationnelle et du pilotage de cet Accord, Renault et la Région nommeront chacun un Chef de projet. Le Chef de Projet nommé par la Région sera responsable du Plan de développement et assurera notamment le secrétariat de la Conférence Régionale.

- **L'apport scientifique, la formation, la valorisation, l'innovation**

Le pôle MEDEE (Maîtrise Energétique des Entraînements Électriques), en coordination avec le pôle I-TRANS, soutient le dispositif dans les différents axes de son programme.

Les grandes écoles (CRGE) de la région se mobilisent pour diffuser et accompagner l'arrivée du véhicule électrique, en termes de communication, de développement de projets d'expertises et de recherche partenariale.

Une formation spécifique est mise en place : Mastère Spécialisé Ingénierie du Véhicule Électrique au centre Arts et Métiers ParisTech de Lille (option du Master Mobilité et Véhicule Électriques en partenariat avec la fondation Renault et ParisTech).

Des formations continues formeront aux nouveaux métiers « électriques » de demain. Un accompagnement à la montée en qualification pour les PME - PMI est envisagé.

Renault montre son engagement total dans le domaine de l'environnement puisque, comme le souligne Patrick Pélata, Directeur Général Adjoint délégué aux Opérations, « avec le VE, Renault a fait le choix d'une technologie de rupture. C'est la meilleure réponse au défi énergétique et environnemental car c'est une voiture qui n'émet ni CO<sub>2</sub> à l'usage, ni particules, ni bruit ».

L'usine Renault MCA\* de Maubeuge, qui recycle des eaux de pluies dans le process depuis 1999, est à la pointe de ce défi, car c'est dans celle-ci qu'est produite exclusivement la première fourgonnette électrique de grande série, Kangoo Express Z.E.

Kangoo Express Z.E. sera commercialisé en Europe en 2011 de 15 000 à 20 000 € HT (hors options), selon les politiques d'incitations fiscales en vigueur. La propriété du véhicule et des batteries seront dissociées : les clients pourront acheter ou louer leur fourgonnette Z.E. et souscrire un abonnement pour la batterie à partir de 72 € HT mensuels. Avec Kangoo Express Z.E., un plein de carburant coûtera de 1 à 2 euros, selon le prix du kWh, une offre en rupture avec le budget carburant d'une fourgonnette thermique.

**Contact**

Renault Presse : Nicolas SOUTUMIER

Tél. : 01 76 84 64 69

\* **Renault MCA (Maubeuge Construction Automobile)**

Effectifs : 2 278 employés au 31 décembre 2009

## Historique

1969 : Création de l'usine de Maubeuge par la Société des Usines Chausson (SUC), avec deux unités de fabrication (emboutissage et tôlerie).

1971 : Création de la société Chausson Carrosserie, détenue à 52% par la SUC, 24% par Renault et 24% par Peugeot. Construction de trois nouvelles unités de production : peinture, montage et finition.

1972 : Sortie des chaînes de la première voiture (Renault 17).

1976 : Intégration des unités d'emboutissage et de tôlerie à Chausson Carrosserie.

1977 : Rachat des parts de Peugeot et de la SUC dans Chausson Carrosserie par Renault, qui détient 99,9% du capital.

1981 : Chausson Carrosserie devient MCA (Maubeuge Construction Automobile).

1993 : Lancement d'un plan de redéploiement industriel afin d'industrialiser Kangoo à MCA.

1997 : Intégration de MCA à la Division des Véhicules Utilitaires (DVU). Début de la production de Kangoo et Kangoo Express.

2000 : Arrêt de la fabrication de l'Express.

2003 : Début de la production de Kangoo Phase 2 et de Kubistar, produit de l'Alliance. Quatre étoiles aux tests Euro NCAP pour Kangoo.

2005 : Accord de fabrication Kangoo génération 2006.

2007 : Accord de fabrication Nouveau Kangoo VP et VU

2010 : Accord de fabrication de Nouveau Kangoo Express Maxi.

2011 : Kangoo Express Z.E.

Certifications : EAQF, ISO 9001 version 2000, ISO 14001, RHP.

Produits fabriqués : Kangoo II, Kangoo II Express.